

ACTUALITÉ

DÉMARCHES

Jeudi 26 octobre 2017

Le PACS transféré en mairie

A partir du 1^{er} novembre 2017



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017, et non plus au tribunal.

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

En savoir plus

[Plus d'infos sur le site du Service Public](#)

Contact

Mairie de Vélizy-Villacoublay

2 place de l'Hôtel de Ville



78140 Vélizy-Villacoublay

Tél : 01.34.58.50.00